

RAPPORT ANNUEL

2017



Préambule

- **Les priorités de la fédération s'articulent autour:**

- D'une sécurisation du cadre d'investissement et de développement des filières participant à la transition énergétique
- D'une intégration progressive et ambitieuse des renouvelables dans les réseaux et les marchés
- Du développement d'un marché de la flexibilité
- De la définition d'une réelle stratégie énergétique intégrée à moyen et long termes en Belgique

- **Nos actions se basent sur :**

- La nécessité de lever une série de contraintes au développement des filières renouvelables et d'instaurer un cadre d'investissement le plus stable possible
- L'importance de développer une vision énergétique qui facilite la transition énergétique avec un système énergétique plus durable, plus flexible et socialement acceptable
- La réponse, au quotidien, aux besoins des membres de la fédération et l'anticipation des besoins futurs via une exploration des opportunités de développement des secteurs de la transition énergétique
- Le positionnement de la fédération comme acteur incontournable sur l'échiquier énergétique belge et wallon en développant de manière continue l'expertise de son staff

Bilan 2017

L'année 2017 et le début 2018 ont été marqués par différents changements de contexte pour la fédération:

- Modification inattendue de la majorité gouvernementale wallonne et nouvelles priorités politiques
- Déménagement de la fédération afin de rejoindre d'autres fédérations et associations actives dans l'énergie durable avec de nouvelles opportunités d'échanges et de synergies
- Modification significative de la composition du staff liée à des départs et congés de maladie de longue durée

Ces nouveaux contextes ont offert de nouvelles opportunités pour la fédération mais ont également momentanément impacté-le travail au quotidien en obligeant la fédération à prioriser certains dossiers.

Les principales thématiques qui ont été traitées et instruites en 2017 / début 2018 concernent:

- **L'évolution à court et long termes des mécanismes de soutien aux renouvelables:** avec la participation d'EDORA aux différentes réunions et conclusions de la Task Force certificats verts mise en place par le Ministre Crucke (gestion de la bulle de certificats verts) et la participation d'EDORA aux réflexions de la Cwape sur l'évolution à plus long terme du mécanisme de soutien. EDORA y a toujours défendu l'importance de garantir la sécurité des investissements consentis et l'atteinte des objectifs nécessaires de la transition énergétique.

Bilan 2017

- **L'élaboration d'une stratégie énergétique intégrée passant par des objectifs et mesures clairs:** EDORA a ainsi été consultée dans le cadre du développement du Pacte Énergétique belge mais également du Plan Air Climat Énergie pour la Wallonie (PACE) pour 2030. Ces initiatives devront d'ailleurs alimenter le Plan National Énergie Climat 2030 (PNEC) requis au niveau européen. L'accent y a été mis sur la nécessité de développer une vision énergétique dotée d'objectifs et mesures clairs pour chaque filière renouvelable, de développer l'ensemble des moyens de flexibilité, de lever une série de contraintes à l'installation renouvelable et de mettre en place une tarification carbone
- **La levée d'une série de contraintes à l'installation et au développement renouvelable:** un assouplissement des contraintes aéronautiques (ex: pour l'éolien), environnementales (ex: pour l'hydro, l'éolien,...) et réglementaires (ex: pour le PV) est essentiel pour assurer la poursuite d'un développement renouvelable de qualité en Wallonie
- **L'établissement d'un cadre de développement plus sécurisé:** une sécurité juridique accrue est nécessaire en éolien, l'établissement d'un cadre favorisant l'injection de biométhane est devenu une priorité en matière de développement du biogaz, un plan de relance et une communication adéquate sont nécessaires pour éviter un « stop & go » en photovoltaïque (notamment après le fin de Quali watt)

Bilan 2017

- **Le développement de la flexibilité et la gestion de la demande:** l'évolution des infrastructures doit se faire en parallèle au déploiement d'un marché intelligent performant. Il est essentiel que la flexibilité se développe tant côté production que demande (et stockage), en transport et en distribution. EDORA a également continué à activement participer à la réflexion visant au déploiement des compteurs communicants en Wallonie.
- **Tarifification carbone:** la compétitivité des renouvelables passe par la nécessaire internalisation des coûts externes de l'ensemble des énergies, en particulier dans les secteurs non électriques. EDORA souhaite que la réflexion relative à la mise en place d'une tarification carbone s'invite à toutes les initiatives de politiques énergétiques aussi bien au niveau wallon, fédéral qu'europpéen.

Perspectives 2018

En 2018, EDORA complètera son équipe actuelle et poursuivra son travail sur les principales thématiques traitées en 2017 tout en veillant à accroître encore son expertise dans certains dossiers cruciaux afin de présenter une vision de plus en plus concrète et fine du paysage énergétique de demain. Les défis seront importants, avec notamment, les éléments de contextes suivants:

- Révision présumée des niveaux et mécanismes de soutien aux renouvelables
- Poursuite de l'élaboration du Pacte Energétique belge, du Plan Air Climat Energie pour la Wallonie (PACE 2030) et du Plan National Energie Climat 2030 (PNEC)
- Poursuite et opérationnalisation des réflexions en cours sur la tarification carbone
- Elections communales et période pré-électorale aux niveaux régional et fédéral
- Conclusions et mise en œuvre de la *Pax Eolienica*
- Finalisation et vote du « Clean Energy Package » avec définition de nouveaux objectifs renouvelables européens pour 2030 et de nouvelles dispositions via les directives.
- Elargissement de l'Energy Hub (et nouveau déménagement) et du rapprochement d'EDORA avec d'autres fédérations actives dans le secteur énergétique

Par ailleurs, EDORA souhaite améliorer sa communication et développera un processus d'élaboration d'une nouvelle stratégie de communication en bonne collaboration avec ses membres mais également sur base de la perception extérieure d'EDORA et de ses principales missions.



STRATÉGIE ENERGÉTIQUE

Vision énergétique d'EDORA

• CONTEXTE

- En 2016, EDORA a développé une nouvelle vision énergétique avec ODE (fédération flamande des énergies renouvelables). Les deux fédérations ont émis des propositions politiques afin de contribuer de manière constructive au débat sur l'avenir énergétique belge, résolument tourné vers la transition énergétique.
- La vision énergétique belge devrait ainsi viser le triple optimum : énergétique, socio-économique et environnemental. Cela signifie notamment déployer prioritairement l'efficacité énergétique, un bouquet renouvelable ambitieux et équilibré et la flexibilité du système énergétique.
- Une telle vision est une condition sine qua non et urgente pour le (r)établissement d'un climat d'investissement favorable dans le secteur énergétique.
- Dans son positionnement, EDORA plaide pour:
 - une vision énergétique belge intégrée et cohérente;
 - une réforme de la fiscalité environnementale dans le cadre de la politique climatique. Une telle réforme devrait être menée en tant que projet commun par les différents niveaux de pouvoirs en raison des interactions évidentes entre les politiques (ex. fiscalité potentiellement fédérale & efficacité énergétique régionale);
 - une opérationnalisation de la sortie du nucléaire, et de notre sécurité d'approvisionnement électrique, à court et moyen terme;
 - un cadre adéquat pour les acteurs de marché...

Vision énergétique d'EDORA

• MISE EN PRATIQUE ET PERSPECTIVES

Cette vision est notamment défendue dans le cadre des initiatives et dynamiques suivantes :

- Le 'Pacte Énergétique' belge
- Le Plan Air Climat pour la Wallonie
- Les réflexions fédérales actuellement en cours concernant la tarification carbone
- Les réflexions quant aux différents mécanismes de soutien (renouvelables et non renouvelables)

Plan Air Climat Energie pour la Wallonie

• CONTEXTE:

- Dans le cadre du Paquet législatif européen « *Une énergie propre pour tous les Européens* » (« Clean Energy Package »), chaque état membre est invité à expliquer les mesures et politiques qu'il compte mettre en œuvre entre 2020 et 2030
- Le SPW Energie et l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AWAC) ont ainsi décidé d'élaborer un Plan Air Climat Energie 2030 reposant sur 2 phases de consultations (mars/avril 2017 et février/mars 2018).

• ENJEUX POUR LE SECTEUR:

- Intégrer les scénarios de développement renouvelable d'EDORA et les mesures politiques nécessaires dans le PACE 2030
- Veiller à ce que le PACE 2030 contribue à faciliter la transition énergétique wallonne de manière intégrée et en concertation avec le fédéral et les autres régions

• POSITIONNEMENT D'EDORA:

- EDORA a répondu aux deux consultations organisées et a participé à l'évènement de présentation des mesures de l'administration des 22 et 23 février 2018.
 - [Position d'EDORA à la consultation PACE 2030 du 13 mars au 21 avril 2017](#)
 - [Position d'EDORA à la consultation PACE 2030 du 19 février au 19 mars 2018](#)

Plan Air Climat Energie pour la Wallonie

- La contribution d'EDORA repose sur:
 - rappel de la vision – transition énergétique
 - scénarios “réalisables” et objectifs 2030
 - développement des moyens de flexibilité
 - vision sur l'évolution du mécanisme de soutien
 - levée de contraintes par filière
 - tarification carbone
- EDORA a mis à jour ses objectifs « réalisables » 2030 en énergies renouvelables sur base d'une nouvelle analyse de développement potentiel de chaque filière renouvelable. Il s'agit de scénario dit « réalisables » moyennant la prise de certaines mesures politiques
- [Mise à jour des chiffres de production renouvelable pour 2030 \(octobre 2017\)](#)
- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**
 - Assurer le suivi des mesures proposées lors des consultations, dans le cadre de l'élaboration du PNEC.

Pacte énergétique

• CONTEXTE

- Fin 2025, l'entièreté du parc nucléaire sera fermé selon le calendrier fixé par la loi.
- D'ici là, la Belgique fait face à un double enjeu. Faire progresser la transition énergétique afin d'honorer ses engagements dans le cadre de l'Accord de Paris, et s'assurer d'un approvisionnement en électricité sûr, abordable et durable à l'échelle du pays.
- Les 4 Ministres de l'énergie ont élaboré en 2017 une vision énergétique afin de clarifier la manière dont la Belgique pouvait répondre à ce double enjeu.

• ENJEUX

- Veiller à l'opérationnalisation de la sortie programmée du nucléaire, afin de lever les incertitudes pesant sur le cadre d'investissement.
- Prise en compte et mobilisation de tous les moyens contribuant à la flexibilité du système.
- Mettre en place les principaux éléments du puzzle « transition énergétique », notamment: vision nationale mix énergétique 2050, objectifs clairs à l'horizon 2030 (RES, EE et GHG), cohérence entre niveaux de compétences (les préoccupations du secteur concernent tant le fédéral que le régional), assurer la mise en œuvre effective de la sortie du nucléaire.

Pacte énergétique

• POSITIONNEMENT D'EDORA

- EDORA a participé à la vaste consultation (organisée du 3 mai au 30 juin 2017) organisée par les 4 entités au sujet de la vision énergétique belge
- EDORA y a répondu en veillant à aborder la thématique énergétique de la manière la plus large possible
- EDORA a également participé à la présentation de l'étude ELIA relative aux capacités de remplacement du nucléaire

• PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- Le Gouvernement fédéral a finalement approuvé début 2018 le Pacte énergétique.
- La sortie effective du nucléaire passera en particulier par: (i) des objectifs ambitieux et clairs en matière d'efficacité énergétique et de renouvelables; (ii) détermination des capacités nécessaires pour remplacer les réacteurs nucléaires
- EDORA plaidera pour que la part nécessaire aux capacités soit réduite au maximum grâce à un apport accru du renouvelable, de la flexibilité et du stockage. La capacité résiduelle nécessaire pourra faire l'objet d'un mécanisme de soutien, neutre technologiquement et clairement balisé (pour être complémentaire au renouvelable et à la flexibilité)

A surreal landscape of white, fluffy clouds. In the upper left, a bright sun creates a lens flare. On the right, a black metal power line tower stands, with power lines extending across the scene. The overall atmosphere is dreamlike and ethereal.

**#FLEXIBILITÉ, RÉSEAUX ET
MARCHÉ**

Flexibilité, réseaux et marché

- **Flexibilité**
 - Flexibilité « technique » en Région wallonne
 - Décret flexibilité
- **Tarifs de distribution**
 - Méthodologie tarifaire 2019-2023
- **Microgrids & Réseaux fermés professionnels**
- **Lignes Directes**
- **Compteurs intelligents et gestion des données**
- **Codes de réseaux européens**

Flexibilité « technique » en Région Wallone

• CONTEXTE:

- L'Arrêté « flexibilité technique » du Gouvernement wallon, relatif à l'Analyse Coût-Bénéfice et aux modalités de calcul et de mise en œuvre de la compensation financière a été adopté le 10 novembre 2016.
- Les GRD doivent veiller à assurer une capacité d'accueil adaptée aux besoins de développement tout en faisant face aux contraintes techniques du réseau.
- Les GRD octroient au producteur une capacité permanente (compensée financièrement en cas d'effacement) et une capacité flexible (sans compensation).
- Si la capacité n'est pas suffisante, les GRD évaluent au moyen d'une Analyse Coût-Bénéfice l'opportunité de renforcer les infrastructures.

• ENJEUX POUR LE SECTEUR:

- La compensation financière, lorsqu'il y a activation de la flexibilité en capacité permanente, doit couvrir l'intégralité des pertes engendrées ;
- La flexibilité non compensée (sur la capacité flexible) ne doit pas compromettre la réalisation des investissements ;
- L'analyse coût-bénéfice doit permettre la réalisation des renforcements du réseau répondant à la maximisation du bien-être collectif ;
- Cette flexibilité « régulée » doit évoluer vers une flexibilité de marché (où le GRD devient demandeur de flexibilité)

Flexibilité « technique » en Région Wallone

• POSITIONNEMENT D'EDORA:

- Un groupe de concertation a été mis en place en vue de la mise en œuvre de l'Arrêté du 10 novembre 2016 et de préciser certains aspects laissés sans réponse dans l'arrêté précité (calcul des volumes non produits, méthodologies, prix de référence,...)
- Ce groupe de travail a réuni les représentants de la CWaPE, des gestionnaires de réseaux, des producteurs, des fournisseurs et de l'administration.
- Ce groupe s'est réuni à 6 reprises (8/3, 19/4, 10/5, 7/6, 20/9 et 8/11/2017), Edora y a participé activement.
- EDORA a plaidé la non rétroactivité par rapport aux contrats existants et la mise en place d'un système équilibré (détermination des volumes, du manque à gagner en cas d'activation de la flex, etc.)

• PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:

- Les nouvelles règles sont en vigueur depuis le 8 décembre 2017
- EDORA sera attentive aux problèmes concrets des porteurs de projet, qui pourraient se poser suite à l'application de ces nouvelles règles. Le cas échéant, des adaptations en fonction du retour d'expérience pourraient être faites.

Décret flexibilité

- **CONTEXTE:**

- La flexibilité dans les réseaux de distribution, que ce soit la flexibilité de la production/de la demande, ou le stockage, est déjà utilisée en Belgique pour fournir des services réseaux à Elia, notamment via les agrégateurs.
- Les GRDs y collaborent déjà mais souhaitent mettre en place un cadre juridique en Wallonie. Cette flexibilité pourrait en effet, dans certains cas, avoir un impact négatif sur leurs activités, par exemple en créant des congestions sur leurs réseaux.
- Le cabinet Crucke a proposé un projet de décret en ce sens.

- **ENJEUX:**

- EDORA comprend le besoin de légiférer et de mettre en place un cadre réglementaire pour la valorisation de la flexibilité, lorsqu'elle est valorisée sous forme de produits (régulés) à destination d'un gestionnaire de réseau (cas actuel).
- Cependant, il faut faire attention à ce que ce cadre mis en place ne pose pas ensuite des contraintes inutiles aux acteurs du marché, lorsque cette flexibilité est valorisée entre acteurs non régulés (p. ex. exigence pour des « licences de fourniture de services de flexibilité » ou pour un « registre d'activation »).
- De plus, le concept de flexibilité étant défini de manière très large, il y a un risque que ces contraintes conduisent à une discrimination entre utilisateurs du réseau.

Décret flexibilité

- **POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA:**

- EDORA a participé à une consultation organisée par le cabinet Crucke, incluant un groupe de travail (21/3/18)
- La position défendue par EDORA sur la flexibilité dans les réseaux de distribution :
 - Cadre réglementaire, le plus simple possible, pour les produits de flexibilité régulés, c'est à dire à destination des gestionnaires de réseau (Elia ou GRDs)
 - L'activation de flexibilité entre acteurs non régulés doit être traitée selon les mêmes règles que l'injection ou le prélèvement de tous les utilisateurs du réseau, donc de façon non discriminatoire

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**

- La flexibilité, en particulier dans les réseaux de distribution, sera amenée à se développer fortement dans les prochaines années (batteries, véhicules électriques, etc).
- Elle présente des opportunités, notamment en matière d'équilibrage des énergies renouvelables variables, mais également des défis, par exemple celui de la gestion des congestions dans les réseaux.
- Edora continuera à suivre ce dossier, et les inévitables futurs changements réglementaires, en continuant à plaider pour une organisation efficace du marché libéralisé.

Méthodologies tarifaires 2019-2023

• CONTEXTE:

- Depuis le transfert des compétences tarifaires aux régions, c'est à la CWaPE que revient la tâche de développer et adopter les méthodologies tarifaires, et d'approuver les tarifs de distribution d'électricité et de gaz en Wallonie.
- Ces méthodologies tarifaires doivent se conformer aux principes et procédures établis par le Décret « Tarifaire ».
- Ce projet de décret a fait l'objet de nombreuses discussions et auditions dans le courant 2016, lors desquelles EDORA s'est faite entendre, avant d'être adopté définitivement le 19 janvier 2017.
- Suite à cette adoption, la CWaPE a publié sa proposition de méthodologies tarifaires pour la période 2019-2023, qui a été soumis à consultation publique du 31 mars au 19 mai 2017. L'occasion pour EDORA de re-clarifier ses propositions en audition et par prise de position écrite

• ENJEUX:

- Les enjeux de la transition énergétique au niveau des réseaux de distribution sont de promouvoir l'efficacité et de permettre l'intégration de quantité croissantes d'énergie renouvelable;
- Cela passe par la mise en place d'un modèle tarifaire qui incite à la gestion intelligente des réseaux, et qui permette le développement d'un marché de la flexibilité (production, demande, stockage);
- Des tarifs « intelligents » doivent inciter les utilisateurs de réseaux à consommer efficacement, à être flexible, à être producteur le cas échéant.
- Cela passe également indispensablement par le déploiement des compteurs intelligents;

Méthodologies tarifaires 2019-2023

• POSITIONNEMENT D'EDORA

- EDORA s'est faite entendre lors d'auditions publiques à la Cwape le 4 mai 2017 et par position écrite le 19 mai 2017 pour défendre ce qu'elle considère comme les principes fondateurs d'une tarification intelligente.
 - Cela passe par la mise en place de signaux tarifaires qui incitent les gestionnaires de réseaux et les utilisateurs à l'efficacité, à la flexibilité, et qui permettent l'intégration des productions décentralisées de manière non discriminatoire dans les réseaux.
- En particulier, EDORA a demandé que les objectifs des méthodologies tarifaires soient clarifiés, hiérarchisés, et qu'un monitoring soit mis en place pour suivre leur atteinte.
- EDORA a également questionné l'objectif de la mise en place des termes fixes et capacitaires (et leur importance relative par rapport au terme proportionnel), l'objectif du tarif capacitaire « prosumers » (et sa cohérence par rapport au mécanisme de compensation) et l'objectif du tarif « microgrid ».

Méthodologies tarifaires 2019-2023

- EDORA a demandé la suppression de certains termes dont les effets sont purement contre-productifs comme les tarifs d'injection.
- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**
 - Suite à leur approbation, les méthodologies tarifaires doivent faire l'objet de propositions tarifaires chiffrées de chaque GRD. Un des points cruciaux est la détermination de la Revenu Autorisé initial, sur lequel une attention politique toute particulière est portée depuis les conclusions de la Commission Publifin. EDORA a demandé à ce que ceux-ci puissent être rendus publics de manière transparente et motivée.

Microgrids et Réseaux Fermés Professionnels

• CONTEXTE

- Le cadre réglementaire existant est strict pour la mise en œuvre des microgrids et réseaux fermés professionnels.
- Les acteurs sont dans l'attente d'un Arrêté devant préciser certains points et si possible élargir les marges de manœuvre.

• ENJEUX

- La transition énergétique va de pair avec la décentralisation des moyens de production au caractère plus diffus, la recherche de l'équilibre consommation-production au niveau local et l'autoconsommation, et le souhait de certains consommateurs d'être plus autosuffisants.
- Les Réseaux Fermés Professionnels (RFP), ou de manière plus large des microgrids, sont au cœur de cette transition. Ils permettent la mise en œuvre de solutions en efficacité énergétique, en renouvelable, en flexibilité de la demande, en moyens de stockage et toute forme d'intelligence en matière de gestion et consommation de l'énergie.
- Pour EDORA, le développement des microgrids doit être considéré comme un des axes à promouvoir dans le cadre de la transition énergétique dont la finalité doit être la maximisation du bien-être sociétal

Microgrids et Réseaux Fermés Professionnels

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**

- EDORA regrette que la possibilité de RFP (Réseaux Fermés Professionnels) soit restreinte à certaines situations très spécifiques et souhaite qu'un cadre pour les microgrids soit élaboré sans attendre les conclusions des projets pilotes (e-cloud et Mérygrid)
- Le cadre légal n'a pas changé en 2017. Une rencontre a eu lieu avec la CWaPE en été 2017 pour évaluer les marges d'interprétation par rapport au cadre en préparation (projet d'AGW). Les marges de manœuvre sont très étroites, étant donné le cadre décretaal strict en la matière

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**

- L'actuel Gouvernement (depuis aout 2017) envisage d'élargir le cadre existant.
- Les travaux sont en cours, Edora sera attentive afin d'y être associé.
- Le suivi des expériences pilotes sera aussi source importante d'enseignements

Lignes directes

• CONTEXTE:

- La modification du décret Electricité du 11/03/2016 avait abrogé l'exonération de la fourniture d'électricité verte en ligne directe de l'obligation du retour de Certificats verts (CV), alors que cette exonération datait seulement du 11/04/2014.
- Cette exonération avait pourtant permis de stimuler le développement de projets (car le retour CV était le principal obstacle aux projets en Tiers-Investissement), malheureusement pour une période trop courte.

• ENJEUX:

- Certains projets éoliens, hydro et biomasse avec des tiers (investisseur, fournisseur,...), lorsqu'ils sont raccordés via ligne directe, sont compromis (voire simplement impossibles) suite à l'abrogation.
- Le Gouvernement actuel propose une modification décrétole afin d'à nouveau exonérer les lignes directes du retour quotas CV.

• POSITIONNEMENT D'EDORA:

- EDORA s'est opposée à l'abrogation de l'exonération, car elle compromet la dynamique du marché qui s'oriente de plus en plus vers des montages de projets avec l'intervention de tiers (qui passe bien souvent par une ligne directe).
- EDORA a suivi l'évolution de la modification décrétole, et a remis son avis.

• PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:

- La modification décrétole devrait être approuvée d'ici l'été par le Parlement wallon, via le décret « fourre-tout »
- EDORA sera attentive aux débats parlementaires sur le sujet

Compteurs communicants

- **CONTEXTE:**

- Le Ministre wallon de l'Énergie avait mandaté la CWaPE pour réaliser une actualisation de l'étude sur les compteurs intelligents (Cap Gemini, 2012). EDORA a participé au comité de pilotage de l'étude Cwape. Plusieurs scénarios de déploiement y ont notamment été envisagés.
- Le Gouvernement a ensuite proposé un échéancier de déploiement passant par une priorisation pour certaines tranches de consommateurs.

- **ENJEUX:**

- Pour EDORA, il est essentiel que les compteurs communicants soient déployés rapidement mais il est nécessaire qu'un cadre relatif à leur utilisation soit mis en place
- L'accès et la disponibilité des données de comptage sont des enjeux centraux pour le déploiement de services énergétiques (dont la flexibilité) et l'évolution vers un marché intelligent;

Compteurs communicants

• POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA:

- EDORA été auditionnée en Commission Energie du Parlement (1/3/18)
- EDORA a participé à une consultation organisée par le cabinet Crucke (21/3/18)
- Les principaux éléments de la position défendue par EDORA sur les compteurs communicants sont:
 - Déploiement rapide souhaitable (encourager l'innovation, délestages intelligents, meilleure pénétration des SERs variables,...)
 - Coûts doivent être maîtrisés
 - Coordination nécessaire avec les compteurs double-flux pour les prosumers
 - Libéralisation de l'activité de comptage
 - Convergences techniques nécessaires entre GRDs
- Par ailleurs, le consommateur est et doit rester pleinement propriétaire de ses données. C'est aussi lui qui décide de l'utilisation qu'il en fait. L'accès à ses données est octroyé sur base contractuelle (consentement explicite)
 - [Lien vers la présentation d'EDORA en Commissions Energie du Parlement wallon \(1/3/18\)](#)

• PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:

- Suivi du processus de déploiement des compteurs communicants
- Veiller à l'intégration nécessaire de ce processus dans une vision de transition énergétique

Codes de réseau européens

- **CONTEXTE:**

- Les nouveaux Network Codes européens sont, en tant que Règlements, applicables directement au niveau national. Ils prévoient cependant un certain nombre de paramètres “libres”, qui doivent être choisis par chaque Etat membre.
- Un processus de consultation des stakeholders a été initié par Elia en 2017, afin de définir les paramètres en question et d’adapter le règlement technique fédéral en conséquence.
- Plusieurs consultations officielles ont été organisées, notamment sur le nouveau règlement technique fédéral et sur le remplacement du contrat CIPU (projet iCAROS)

- **ENJEUX:**

- Les Network Codes imposent notamment de nouvelles règles techniques pour la connexion au réseau des unités de production. Vu la possibilité de choisir certains paramètres au niveau belge, l’enjeu principal pour Edora est de s’assurer que les paramètres proposés par les gestionnaires de réseau sont compatibles avec les spécifications techniques (actuelles ou futures) des équipements disponibles sur le marché.
- Les Network Codes imposent aussi une nouvelle organisation des échanges de données entre utilisateurs et gestionnaires du réseau, en tenant compte du nombre croissant de petites unités de production. Si elles doivent contribuer à la sécurité du réseau, il est aussi important d’éviter pour elles des surcoût disproportionnés.

Codes de réseau européens

- **POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA:**

- EDORA a participé aux groupes de travail organisé par Elia depuis 2016 (Users' Group)
- EDORA a contribué aux positions exprimées par les utilisateurs du réseau
 - [Pour iCAROs](#)
 - [Pour le règlement technique fédéral](#)
 - La position défendue par EDORA sur la flexibilité dans les réseaux de distribution :
 - Passage de 250kW à 1MW pour la limite entre les unités de production de type A (exigences faibles) et de type B (exigences fortes)
 - Alignement sur les autres pays européens pour les spécifications techniques, afin de garantir l'accès au marché belge pour les fabricants d'équipements
 - Maintien au strict minimum pour les exigences des petites unités de production afin d'éviter les surcoût inutiles (notamment en matière de télémonitoring et télécontrôle)

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**

- Le processus continue au niveau fédéral avec encore de nouvelles consultations attendues concernant les Network Codes
- Edora suivra également l'adaptation des cadres réglementaires wallon et bruxellois, d'autant plus qu'ils concernent la majorité des unités de production renouvelables.



Mécanismes
de soutien

Contexte du dossier

- Un mécanisme de soutien reste aujourd'hui toujours nécessaire pour permettre aux énergies renouvelables de se développer.
- Malgré la baisse du coût de production de certaines technologies, le marché ne fournit pas actuellement le niveau de compétitivité suffisant aux énergies renouvelables pour plusieurs raisons : subsides persistants au conventionnel (passé et présent), internalisation incomplète des externalités des autres sources d'énergie.
- EDORA plaide pour un soutien prévisible et « juste », c'est-à-dire suffisant pour investir, sans générer d'effet d'aubaine tout en visant à maximiser le bénéfice collectif.
- Une sortie progressive des soutiens doit être envisagée en coordination avec des mesures fortes d'internalisation des externalités.

Dossiers wallons

- **Mécanisme de Certificats Verts**
- **Modifications significatives**
- **Evolution du cadre de soutien – réforme EU**

Mécanisme de CV

- **CONTEXTE:**

- Le mécanisme de certificats verts, mis en place depuis le début des années 2000, a permis le développement des filières d'électricité verte en Wallonie.
- Depuis l'explosion des commandes d'installations Solwatt en 2011, il est structurellement en déséquilibre, avec une offre (octrois de CV) supérieure à la demande (quotas CV), ce qui implique un recours accru au rachat obligatoire au prix minimum garanti par Elia.
- Les Gouvernements successifs s'attèlent à trouver des solutions à ce problème. En 2017, une opération de mise au frigo de CV excédentaires (appelée « temporisation ») a été menée.
- Le nouveau Gouvernement ne souhaite plus procéder à de nouvelles temporisations, et le Ministre Crucke a mis sur pied fin 2017 une task-force présidée par D. Ernst afin de trouver des solutions alternatives.
- En parallèle, la CWaPE mène depuis mi-2017 une réflexion relative à un nouveau mécanisme de soutien qui pourrait remplacer à terme le mécanisme actuel.

Mécanisme de CV

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR:**

- Maintien d'un mécanisme de soutien opérationnel et efficace au renouvelable, en vue de garantir l'atteinte des objectifs de la transition énergétique
- Pas de rétroactivité par rapport aux installations existantes
- Visibilité à moyen terme sur le type de soutien et les conditions de soutien
- Intégration optimale des énergies renouvelables dans les marchés de l'électricité et du gaz

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**

- EDORA a participé en 2017 à la réflexion de la CWaPE relative à un nouveau mécanisme de soutien. [En janvier 2018, EDORA a fait part à la CWaPE de son analyse préalable en la matière.](#)
- EDORA a également participé à de nombreuses réunions de la task-force CV présidée par D. Ernst, fin 2017 et début 2018. La task-force a abouti à un texte de compromis, où EDORA a pu garantir la nécessité d'un mécanisme de soutien opérationnel et pourvu de moyens suffisants pour répondre aux objectifs ambitieux de la transition énergétique.

Mécanisme de CV

• PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:

- De nombreuses décisions (actualisation des taux d'octroi, régime de modifications significatives, résorption du déséquilibre CV, etc.) sont suspendues à l'attitude que prendra le Gouvernement sur les recommandations de la task-force certificats verts.
- Le Ministre a annoncé des orientations claires à ce sujet avant la trêve estivale de 2018.
- La CWaPE va mener parallèlement une consultation des stakeholders relative aux contours d'un nouveau mécanisme de soutien.
- EDORA suivra de près les mesures prises par le Gouvernement et les travaux de la CWaPE. Pour EDORA, la substitution du mécanisme des CV par un nouveau système n'est pas une fin en soi, mais doit être fondée le cas échéant par une réelle analyse coût-bénéfice. En attendant, le régime des CV actuel peut faire l'objet d'une série d'améliorations concrètes ne nécessitant pas de modifications décrétales: adaptation des quotas, actualisation des niveaux de soutien (keco), ...

Modifications significatives

- **CONTEXTE:**

- Le régime de « modifications significatives » permet aux exploitants de bénéficier d'une nouvelle période de soutien à certaines conditions.
- Ces conditions sont assez restrictives dans certains cas concrets.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR:**

- Il importe tant pour le secteur que pour le politique que les installations existantes et en bon état puissent continuer à produire au-delà de la période initialement prévue, avec un bon rapport coût-efficacité

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**

- EDORA a mené, à l'initiative de plusieurs membres éoliens, une réflexion sur le soutien nécessaire à la prolongation de parcs éoliens faisant l'objet d'une remise à niveau ('refurbishing')
- EDORA a rencontré la CWaPE et le cabinet du Ministre à ce sujet début 2018.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**

- La position de la CWaPE sera suivie avec attention, ainsi que les décisions qui seront prises par le Gouvernement wallon.

Evolution du cadre de soutien – réforme EU

• CONTEXTE:

- La Commission européenne a publié, en novembre 2016, le paquet « Energie propre pour tous les Européens » pour 2030, dans le cadre de sa stratégie de l'Union de l'énergie.
- Les propositions législatives publiées par la Commission incluent des révisions de directives et des nouvelles réglementations en vue de rendre opérationnel le cadre nécessaire à l'atteinte des engagements énergétiques et climatiques fixés par l'UE à l'horizon 2030, et au-delà (cfr. Accord de Paris).
- En matière de soutien, le projet de révision de la directive renouvelable et les lignes directrices en matière d'aide d'État veillent à rendre les soutiens nationaux les plus adaptés possible aux marchés et les plus performants. La tendance actuelle est de tendre vers des appels à projets ou appels d'offre, en priorité pour les unités de taille industrielle.

• ENJEUX POUR LE SECTEUR:

- Un objectif ambitieux et contraignant d'énergies renouvelables à l'horizon 2030, afin de poursuivre la dynamique des filières européennes.
- Une déclinaison nationale de cet objectif, qui soit la plus contraignante possible (afin de garder le caractère décentralisé du renouvelable)
- Un mécanisme de soutien qui soit adapté à la réalité des différents pays (pas de mise aux enchères généralisée)
- La simplification des procédures et l'incitation à l'auto-consommation

Evolution du cadre de soutien – réforme EU

• POSITIONNEMENT D'EDORA:

- À travers son membership dans les fédérations européennes (SPE, WindEurope, AEBIOM), EDORA plaide pour un objectif ambitieux de min 35% renouvelable pour 2030, associé à des objectifs nationaux.
- EDORA s'oppose à une généralisation de la mise aux enchères pour l'attribution du soutien, et plaide pour une approche différenciée entre technologies.
- EDORA informe et sensibilise les Gouvernements régional et fédéral (en partenariat avec ODE) sur les enjeux de la révision de la directive et les positionnements afin d'assurer un cadre européen incitatif pour les futurs investissements en énergies renouvelables

• PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:

- Le projet de révision de la directive renouvelable est actuellement soumis à une procédure de co-décision entre le Conseil et le Parlement européen. Les trilogues (Conseil, Parlement, Commission) s'enchaînent pour aboutir à une adoption définitive en 2018.
- EDORA poursuivra son action via les fédérations européennes et vis-à-vis des décideurs politiques fédéraux, régionaux et parlementaires européens



EOLIEN

Contexte

- Le Gouvernement wallon s'était fixé en 2016 un objectif wallon de production éolienne de 2.437 GWh pour 2020 et de 4.134 GWh pour 2030. Ces objectifs nécessitent une installation annuelle d'environ 100 MW.
- Malgré une activité de développement importante (environ 1,5 GW de projets en cours), l'installation éolienne annuelle est en décrochage par rapport aux objectifs de la politique énergétique de la Région wallonne depuis des années.
- Cette situation est due à une insécurité juridique profonde (environ 300 MW de projets bloqués au niveau du Conseil d'Etat) et à un nombre important de contraintes au développement
- Un processus de « Pax Eolienica » a été lancé par le Gouvernement wallon afin d'améliorer la sécurité juridique du secteur, de lever certaines contraintes à l'installation et d'apaiser le climat de développement. Le Gouvernement espère pouvoir utiliser les avancées engrangées pour justifier une diminution du niveau de soutien à l'éolien

Dossiers wallons

- **Sécurisation juridique**
 - Recours contre les conditions sectorielles éoliennes
 - Recours contre le CoDT
 - Conseil d'Etat
- **Levée de contraintes**
 - Libération de zones militaires
 - Concertations avec Belgocontrol
- **Clarification de critères**
 - Poursuite des négociations avec le DNF
 - Conditions d'installation en ZAE
 - Critères liés aux parcs « transfrontières »
- **« Pax Eolienica »**
- **Données cadastrales**

Recours contre les conditions sectorielles éoliennes

• CONTEXTE:

- Dans le cadre du recours de 2014 contre l'arrêté du Gouvernement wallon sur les conditions sectorielles éoliennes wallonnes, la Cour de Justice de l'UE a publié un arrêt en 2016 précisant que les conditions sectorielles auraient dû répondre à une procédure de type «plan et programme» .
- En dépit de l'avis de l'auditeur du Conseil d'Etat, le Conseil d'Etat a annulé en novembre 2017 l'arrêté du Gouvernement wallon sur les conditions sectorielles tout en maintenant les effets durant 3 ans.

• ENJEUX POUR LE SECTEUR:

- Eviter une annulation des conditions sectorielles éoliennes avec effet immédiat afin de ne pas plonger le secteur dans une insécurité juridique supplémentaire sur les critères acoustiques
- Réparer au plus vite les conditions sectorielles éoliennes tout en conservant les mêmes limites acoustiques que celles de l'arrêté initial et en modifiant certaines dispositions incohérentes du texte initial.
- Sécuriser la méthodologie de suivi acoustique, tout en assurant la faisabilité de la mise en œuvre

Recours contre les conditions sectorielles éoliennes

- POSITIONNEMENT D'EDORA:

- EDORA (qui s'est portée en intervention) a rédigé un dernier mémoire à l'attention du Conseil d'Etat en vue d'éviter une annulation, avec effet immédiat, de l'arrêté « conditions sectorielles »
 - [Dernier Mémoire d'EDORA à l'attention du Conseil d'Etat \(du 12.01.2017\)](#)
- Suite au second rapport complémentaire de l'auditeur du Conseil d'Etat, EDORA a décidé d'envoyer un ultime mémoire basé essentiellement sur une synthèse des arguments de l'auditeur qui servent notre cause. Celui-ci ne tranchait en effet pas de manière catégorique les questions juridiques soumises. Dans son ultime mémoire, EDORA a notamment mis l'accent sur l'insécurité juridique potentielle d'une annulation et un risque d'hypothéquer l'atteinte des objectifs renouvelables assignés par la directive 2009/28/CE.
 - [Ultime mémoire d'EDORA à l'attention du Conseil d'Etat \(du 26.07/17\)](#)
- EDORA a plaidé lors de l'audience du Conseil d'Etat du 28.09.2017 en mettant en évidence les conséquences juridiques d'une annulation, avec effet immédiat, des conditions sectorielles. EDORA y a rappelé qu'il n'y avait aucune raison d'annuler les conditions sectorielles. EDORA a également insisté sur l'importance, en cas d'annulation, que le Conseil d'Etat permette une modulation de sa décision en attendant réparation de l'acte attaqué.

Recours contre les conditions sectorielles éoliennes

- Une fois l'annulation des conditions sectorielles prononcée le 16 novembre 2017 avec maintien des effets durant 3 années, EDORA a pressé de Gouvernement à lancer le plus rapidement possible la réparation des conditions sectorielles, dans le respect de la procédure « plan et programme » dictée par la directive 2001/42/CE. EDORA a insisté, dans le cadre de la *Pax Eolienica*, pour que le Gouvernement se fixe un échéancier clair de réparation.
- EDORA a rappelé l'importance que les futures conditions sectorielles reposent sur les mêmes limites acoustiques que celles du texte initial, avec adaptation de certains critères qui se sont avérés non cohérents ou peu clairs.
- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**
 - EDORA continuera à presser le Gouvernement wallon à réparer le texte des conditions sectorielles avant la fin du maintien des effets afin d'éviter toute période d'insécurité juridique supplémentaire
 - EDORA veillera à ce que le Gouvernement assure une réparation adéquate du texte en application de la directive 2001/42/CE pour éviter toute source d'insécurité juridique supplémentaire

Recours contre les conditions sectorielles éoliennes

- EDORA veillera à ce que la procédure « plan et programme » couvre également l'Arrêté Ministériel sur les méthodologies acoustiques (méthodologie prévisionnelle et suivi acoustique) tout en insistant pour que ces méthodologies restent réalistes et n'hypothèquent pas les suivis acoustiques déjà réalisés.
- EDORA insistera pour que les critères acoustiques du précédent arrêté subsistent tout en apportant une modification pour les critères en zones d'activité économique afin de permettre la poursuite du développement éolien dans ces zones et en restant cohérents avec la philosophie du texte initial (cf considérants). EDORA demandera également quelques modifications ponctuelles du texte initial à la lumière de l'expérience de terrain de mise en œuvre de ces conditions sectorielles. Une clarification de certains critères s'avère également nécessaire (ex: garanties d'insonorisation)
- EDORA participera aux consultations et à l'enquête publique prévues par la procédure « plan et programme » et profitera du contexte de la « *Pax Eolienica* » pour expliciter ses attentes.

CoDT

• CONTEXTE:

- Le Parlement wallon a adopté en 2016 le décret sur le « Code du développement territorial » (CoDT) fixant, notamment des « zones capables pour l'éolien » (proximité des infrastructures et ZAE). Dans la foulée, le Gouvernement wallon a adopté un arrêté d'application du décret
- EDORA a directement mis en garde le Gouvernement quant aux risques d'insécurité juridique supplémentaire liés à un potentiel défaut d'application de la procédure « plan et programme », en application de la directive 2001/42/CE
- Le CoDT est entré en vigueur le 1^{er} juin 2017 et a fait l'objet d'un recours devant la Cour Constitutionnelle pour un manquement présumé à la procédure « plan et programme » concernant certaines dispositions éoliennes. Ce recours porte aussi bien sur les « zones capables » que sur la procédure de dérogation.
- En l'absence de Cwatupe, un accueil favorable de ce recours par la Cour constitutionnelle pourrait potentiellement plonger le secteur dans une insécurité juridique profonde et hypothéquer tout futur octroi de permis éoliens.

• ENJEUX POUR LE SECTEUR:

- Veiller à éviter une annulation des articles incriminés, avec un accent particulier sur le « sauvetage » du processus de dérogation
- Pousser le Gouvernement à anticiper les conséquences de la décision de la Cour constitutionnelle afin d'éviter que le secteur ne se retrouve dans un « abîme juridique ».

CoDT

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**

- EDORA a d'abord mis en garde le Gouvernement concernant les risques juridiques de ne pas envisager une « réparation », à titre conservatoire, du CoDT
- Après l'entrée en vigueur du CoDT, EDORA a décidé de se porter en intervention du recours devant la Cour Constitutionnelle. EDORA a décidé de concentrer son argumentation sur:
 - l'irrecevabilité du recours
 - la réfutation du moyen unique qui porte sur une violation du principe *standstill* et de la directive 2001/42/CE (sur les « plans et programmes »). Sur la dérogation, l'accent est mis sur l'absence de recul au niveau de la protection de l'environnement
 - si d'aventure, les articles incriminés étaient annulés : maintien des effets des dispositions annulées
 - [Mémoire en intervention d'EDORA \(du 18.07.2017\)](#)

CoDT

- Suite aux premières séries de mémoires, EDORA a pu enregistrer une première avancée sur la prétendue violation du principe de *standstill* avec le désistement des requérants concernant leur demande initiale d'annulation des articles relatifs à la dérogation. Ceci permettrait d'éviter une impossibilité d'octroi de permis à l'avenir. Sur cette nouvelle base, EDORA a alors affiné son argumentation et a envoyé le 24.11.2017 à la Cour constitutionnelle:
 - [Le mémoire en réponse d'EDORA \(du 24.11.2017\)](#)

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**

- Poursuite de la procédure en intervention auprès de la Cour Constitutionnelle (échange de nouveaux mémoires éventuels et plaidoiries) et, le cas échéant, devant la Cour de Justice de l'UE
- Pousser le Gouvernement à anticiper, à titre conservatoire, les conséquences d'une éventuelle annulation des articles incriminés du CoDT
- Veiller à une mise en œuvre adéquate du CoDT en accompagnant les membres sur l'interprétation de certains aspects du nouveau texte.

Conseil d'Etat

- **CONTEXTE:**

- Recours quasi systématique contre chaque permis éolien octroyé
- Environ 300 MW de projets éoliens actuellement bloqués au niveau du Conseil d'Etat pour parfois plusieurs années
- En conséquence, prise de risque des développeurs de projets avec des constructions sous recours

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR:**

- Amélioration de la sécurité juridique en diminuant les risques de recours et en accélérant les procédures en recours.

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**

- EDORA appelle le Gouvernement à clarifier le cadre réglementaire et propose des pistes de solutions (cf dynamique de la Pax Eolienica)
- EDORA appelle le Gouvernement wallon à initier un processus de réforme des règles du Conseil d'Etat qui imposerait des délais de rigueur pour les recours en annulation contre les permis relatifs aux projets d'intérêt public

- **PERSPECTIVES:**

- EDORA veillera à ce qu'un processus de réforme du Conseil d'Etat devienne une priorité politique, notamment dans le cadre des futures élections
- EDORA tentera de collaborer à cet égard avec d'autres secteurs d'activité impactés et proposera des initiatives politiques nouvelles

Libération de contraintes militaires

• CONTEXTE:

- EDORA avait poussé le précédent Gouvernement wallon à entrer en négociation avec le Gouvernement fédéral afin de libérer quelques zones militaires qui étaient interdites aux éoliennes
- EDORA a souhaité qu'une nouvelle phase de négociation soit lancée sous la présente législature et a obtenu un accord de principe des différents ministres en charge

• ENJEUX POUR LE SECTEUR:

- Libérer de nouvelles zones (actuellement interdites aux éoliennes) qui soient en ligne avec les priorités du Gouvernement wallon et le potentiel venteux.
- Assouplir certains critères de hauteur

• POSITIONNEMENT D'EDORA:

- EDORA a proposé aux Ministres wallons et fédéraux 10 sites de libérations précis cohérents avec les priorités politiques wallonnes, pouvant conduire à l'installation d'une soixantaine d'éoliennes actuellement interdites
- Un processus de négociations est ainsi lancé entre les ministres régionaux et fédéraux en présence d'EDORA
- En novembre 2017, la Défense a déjà accepté de libérer un des sites proposés par EDORA, permettant ainsi l'installation d'une dizaine d'éoliennes supplémentaires

• PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:

- EDORA continuera à jouer un rôle moteur lors des discussions relatives aux sites à libérer afin de permettre la libération de nouveaux sites avec proposition de sites de compensation de faible intérêt éolien
- EDORA tentera aussi d'assouplir certains critères de hauteur (CTR et MVA)

Concertation avec Belgocontrol

- **CONTEXTE:**

- Les contraintes aéronautiques restent très problématiques en Belgique avec une grande densité de radars et d'aéroports
- Belgocontrol a prévu une clarification et un durcissement de certains de ses critères
- Suite au remplacement du radar de Florennes, il n'est actuellement plus possible de concevoir une installation éolienne dans cette zone par défaut de données suffisantes permettant la mise en place de mesures d'atténuation

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR:**

- Permettre l'installation éolienne dans des zones actuellement (quasi) interdites, via le développement de mesures d'atténuation
- Améliorer les échanges avec Belgocontrol

Concertation avec Belgocontrol

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**

- Une dynamique d'échange structurel trimestriel a été mis en place entre EDORA et Belgocontrol
- Suite aux demandes d'EDORA qui a communiqué à Belgocontrol les sites éoliens potentiellement affectés par les nouvelles normes, Belgocontrol a accepté de lancer une étude visant à répertorier l'ensemble des solutions techniques d'atténuation possibles à proximité du radar de Liège
- Suite aux demandes répétées d'EDORA, Belgocontrol a lancé un processus d'analyse avec Thales des solutions d'atténuation à proximité du radar de Florennes. Des tests en situations réelles ont été réalisés fin 2017 / début 2018 et sont en cours d'analyse.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**

- EDORA suivra de près le développement des solutions d'atténuation en veillant à ce qu'elles restent réalistes, économiquement acceptables et efficaces
- EDORA veillera à impliquer au mieux le Gouvernement wallon afin d'accélérer la mise en œuvre des solutions techniques retenues.

Poursuite des négociations avec le DNF

- **CONTEXTE:**

- Depuis plusieurs années, EDORA est en négociation avec le DNF et le DEMNA en vue d'obtenir un protocole d'accord pour la mise en œuvre de mesures environnementales liées aux projets éoliens. Cette négociation avait été entamée suite à un mandat politique donné par 3 ministres (Energie, Aménagement du Territoire et Nature).

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR:**

- Obtenir un protocole de mesures environnementales qui soit objectif, clair et limite l'ampleur des bridages au strict nécessaire.

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**

- Au cours de l'année 2017, différentes réunions de concertation se sont tenues afin d'obtenir un protocole négocié « quasi » final.
- Le Groupe de Travail biodiversité d'EDORA a été amené à formuler et/ou valider différents amendements.
 - [Derniers amendements au texte proposé par EDORA \(janvier 2018\)](#)

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**

- Finalisation du protocole et suivi de sa mise en œuvre. Il sera essentiel qu'il soit bien suivi par l'administration, conduite à un assouplissement des contraintes, tout en n'induisant pas d'implantations *de facto* rédhibitoires (afin de ne pas créer de nouvelles zones d'exclusion)
- Suivi de la mise en place du Fonds Nature évoqué dans la *Pax Eolienica* en proposant une mise en place d'un principe efficace de « Banque d'habitat ».

Conditions d'installation en ZAE

• CONTEXTE:

- Un flou subsiste quant aux critères d'installation en ZAE (zone d'activité économique) notamment au niveau des distances aux habitations et au niveau des normes de bruit (illogisme dans les conditions sectorielles éoliennes)
- La ZAE est devenue une zone « capable » pour l'installation éolienne depuis la mise en œuvre du CoDT.
- Le Gouvernement s'est exprimé favorablement au développement éolien en ZAE mais une installation dans cette zone reste difficile.

• ENJEUX POUR LE SECTEUR:

- Clarifier et simplifier les critères d'implantation en ZAE

• POSITIONNEMENT D'EDORA:

EDORA a organisé un Groupe de Travail de réflexion avec différentes administrations, le cabinet et des bureaux d'étude d'incidence afin de dégager des pistes communes

- Au sein du Groupe de Travail, EDORA insiste, entre autres, sur:
 - L'importance de clarifier la notion d'habitation en ZAE
 - La nécessité que la distance aux habitations soit dictée uniquement par l'étude de risque et non plus des critères fixes
 - L'importance d'amender l'article 21 des conditions sectorielles afin de ne pas rendre les critères acoustiques plus strictes que dans les conditions générales
 - [Compte rendu du Groupe de Travail ZAE du 10 janvier 2018](#)

• PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:

- Assurer la mise en œuvre des recommandations d'EDORA formulées lors du Groupe de Travail ZAE

Eolien « transfrontière »

- **CONTEXTE:**

- Il existe un flou juridique quant aux critères et conditions d'installation de parcs transfrontières ou trans-régions.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR:**

- Clarifier les procédures d'octroi de permis pour les parcs transfrontières ou trans-régions

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**

- EDORA a suscité des échanges de concertation avec l'administration afin d'élaborer une note commune qui clarifie certains critères et procédures liés aux parcs transfrontières.
- Une note a été finalisée et approuvée par le comité des Directeurs du DPA afin de pouvoir être appliquée par l'administration.
 - [Compte rendu du GT transfrontière du 10 mars 2017](#)
 - [Proposition de décision déposée devant le CODEPA relative aux aspects « transfrontaliers » des dossiers en général et, plus spécifiquement, dans le cadre de l'éolien](#)

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**

- Accompagnement des membres dans l'application de cette note
- Faire, si nécessaire, évoluer cette note en fonction des expériences de terrain

Pax Eolienica

- **CONTEXTE:**

- En réponse à la demande d'EDORA, le nouveau Gouvernement a décidé de lancer un grand processus de sécurisation juridique du secteur via une « *Pax Eolienica* »
- Les avancées prévues devraient être liées à une réduction du niveau de soutien pour les futurs projets éoliens

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR:**

- Lever un maximum de contraintes au développement éolien via le processus de *Pax Eolienica*

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**

- EDORA a eu l'occasion d'alimenter la réflexion du Gouvernement dans l'identification de principales contraintes au développement éolien
- EDORA s'est réjouie de l'identification des contraintes mais regrette l'absence actuelle de réelle proposition de mesures visant à améliorer la sécurité juridique du secteur

Pax Eolienica

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**

- EDORA suivra de près l'élaboration de cette *Pax Eolienica* en participant aux différentes consultations prévues
- Les principales priorités d'EDORA seront:
 - Sécurisation juridique accrue (Conseil d'Etat, CoDT) et réparation optimale des « conditions sectorielles »
 - Adaptation de certains critères de distances afin de diminuer les coûts de production éolienne et de permettre une installation en ZAE
 - Levée de contraintes aéronautiques et environnementales
 - Harmonisation et diminution du niveau de taxation éolienne
 - Accès facilité aux données cadastrales
 - ...

Données cadastrales

- **CONTEXTE:**

- Difficulté, et dans certains cas impossibilité, d'obtention des données cadastrales liées aux projets éoliens pour des raisons relatives à la protection des données à caractère personnel

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR:**

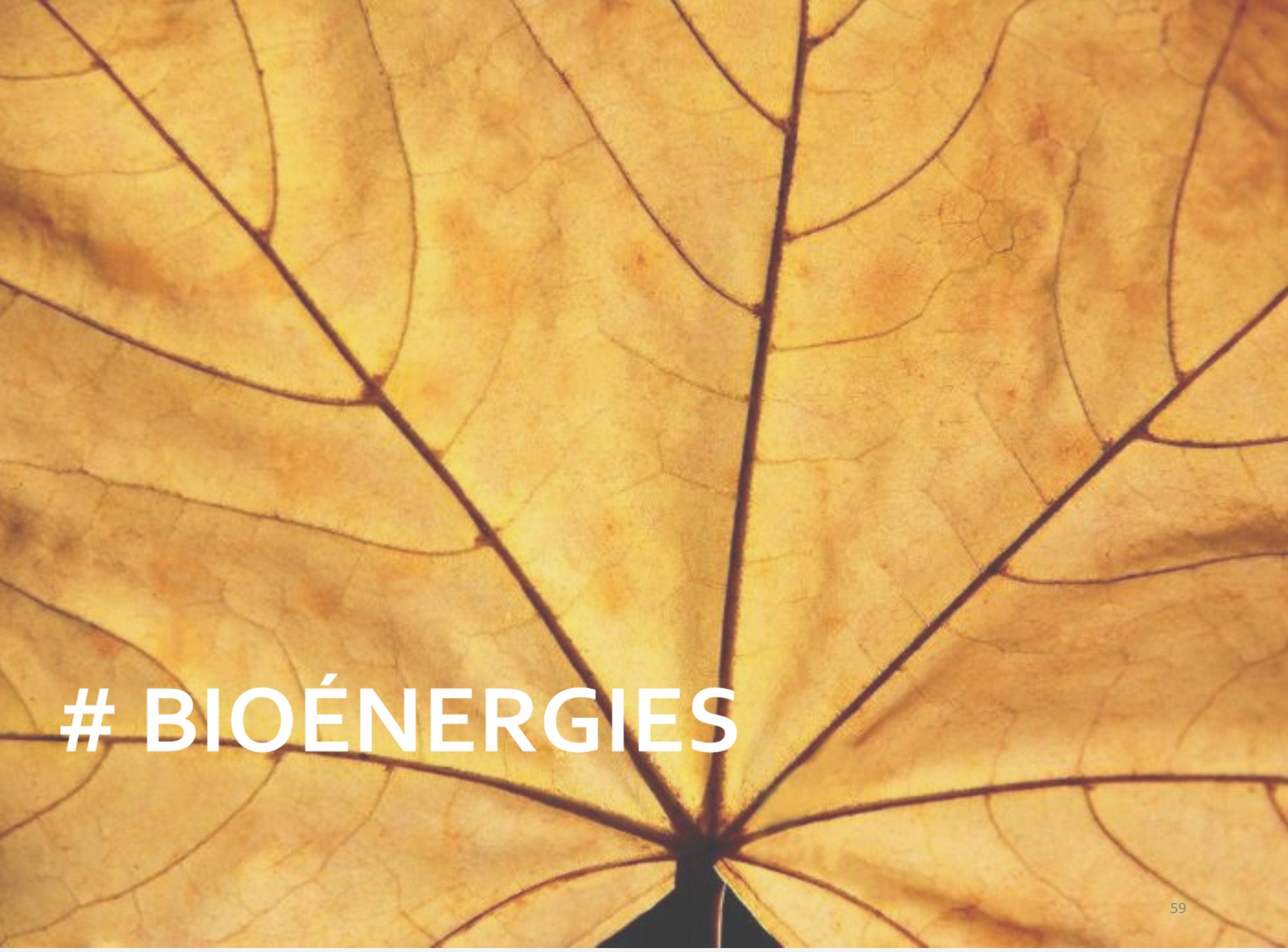
- Le développement futur des projets éoliens passera par la mise à disposition des données cadastrales

- **POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA:**

- EDORA a pris contact avec le SPF et la Commission de protection de la vie privée afin d'analyser les conditions d'octroi d'une dérogation sectorielle en vue d'obtenir ces données.
- Face à la réaction de la Commission de Protection de la Vie Privée, EDORA a privilégié l'option politique dans la recherche d'une solution structurelle et a demandé aux ministres wallons d'en faire une de leur priorité. Ce point a ainsi été inscrit dans la liste des priorités d'action du *Pax Eolienica*.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**

- Pousser et accompagner le Gouvernement à trouver une solution structurelle à la mise à disposition des données cadastrales à l'égard des éoliennes

A close-up photograph of a single, dried autumn leaf. The leaf is a warm yellow color with a network of dark brown veins. The veins are clearly visible, showing a central midrib and several secondary veins branching out. The texture of the leaf surface appears slightly rough and papery. The lighting is soft, highlighting the intricate patterns of the leaf's structure.

BIOÉNERGIES

Contexte de la filière

- Les bioénergies occupent une place incontournable dans le bouquet énergétique renouvelable et touchent directement les trois secteurs énergétiques: électricité, chaleur-refroidissement et transport
- Elles se caractérisent par leur diversité en termes de ressources, de technologies, d'usages,...
- Les principaux enjeux concernent le soutien, le cadre de durabilité (conflits d'usage, disponibilité de la ressource) et l'évolution du prix
- Concernant le cadre de soutien à l'électricité verte:
 - Le cycle de développement des projets étant assez long, les enveloppes de CV n'ont été que faiblement consommées depuis 2014
 - Un cadre clair est attendu

Dossiers wallons

- **Comité transversal biomasse – projets énergie**
- **Biomasse centralisée en Wallonie - enjeux suite à l'arrêt du projet**
- **Injection du biométhane**

Comité transversal biomasse – projets biomasse énergie

- **CONTEXTE:**

- Le comité transversal de la biomasse (constitué des administrations et du régulateur) avait pour première tâche de proposer une stratégie biomasse-énergie.
- La seule initiative prise par les autorités est la mise en place d'une procédure d'avis auprès du Comité transversal de la biomasse pour les nouveaux projets biomasse énergie

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR:**

- Une stratégie claire en matière de gestion de la ressource (toutes biomasses confondues) est fondamentale. Elle devra s'accorder sur l'articulation des divers usages entre eux, sur des objectifs par sous-filière, sur les modalités d'utilisation de la ressource, sur le cadre de promotion nécessaire,...
- Les avis du Comité transversal de la biomasse sur les nouveaux projets biomasse énergie peuvent être une opportunité pour les porteurs de projets de rencontrer les différentes administrations concernées

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**

- Dans le cadre de la consultation sur le plan air-climat 2030, EDORA a remis ses recommandations à l'administration en plaidant notamment pour (i) des objectifs ambitieux par sous-filières, (ii) un cadre de soutien pour la chaleur renouvelable, (iii) un cadre de référence clarifié pour les nouveaux projets et (iv) la valorisation de ressources inexploitées (bois B, etc.)

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**

- EDORA entend œuvrer pour que le Comité transversal biomasse puisse devenir un lieu de concertation facilitant la mise en œuvre de nouveaux projets biomasse-énergie.

Biomasse centralisée en Wallonie

- **CONTEXTE:**

- La précédent Gouvernement wallon envisageait d'inclure une grande centrale de biomasse (> 100 MW) dans son bouquet énergétique à l'horizon 2030.
- En juillet 2017, le comité d'expert remettait son avis sur les deux offres reçues. En octobre 2017, le gouvernement s'est prononcé pour mettre un terme à ce projet de biomasse centralisée.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR:**

- Le projet wallon de grande biomasse centralisée ne peut en aucun cas compromettre le développement des autres filières locales (disponibilité des moyens et des ressources).
- Dans ce type de projet, la valorisation de la chaleur (par système de cogénération) est considérée comme essentielle afin d'assurer un rendement énergétique global le plus élevé possible.
- La décision du Gouvernement de mettre fin à ce projet pose la question du sort à réserver au million de CV annuel prévu à partir de 2021.

Biomasse centralisée en Wallonie

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**

- EDORA a demandé à ce qu'une telle centrale biomasse soit soutenue par un autre mécanisme de financement que les certificats verts et se justifie dans le cadre d'une stratégie de sécurité d'approvisionnement nationale.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**

- Le Ministre de l'énergie devra se prononcer sur l'utilisation de l'enveloppe de CV réservée au projet, dans le cadre du package de mesures « post task-force »
- EDORA suivra attentivement ce dossier, qui est lié au marché des certificats verts et au développement des filières.

Injection du biométhane

- **CONTEXTE:**

- Fin 2017, le nouveau ministre de l'énergie s'est ressaisi du dossier « soutien à l'injection du biométhane », laissé en souffrance depuis 2016.
- Ce dossier a atteint un certain degré de complexité, en raison de nombreuses petites modifications demandées par les acteurs, de la problématique « aides d'Etat » et du scope (définition de la biométhanisation agricole)

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**

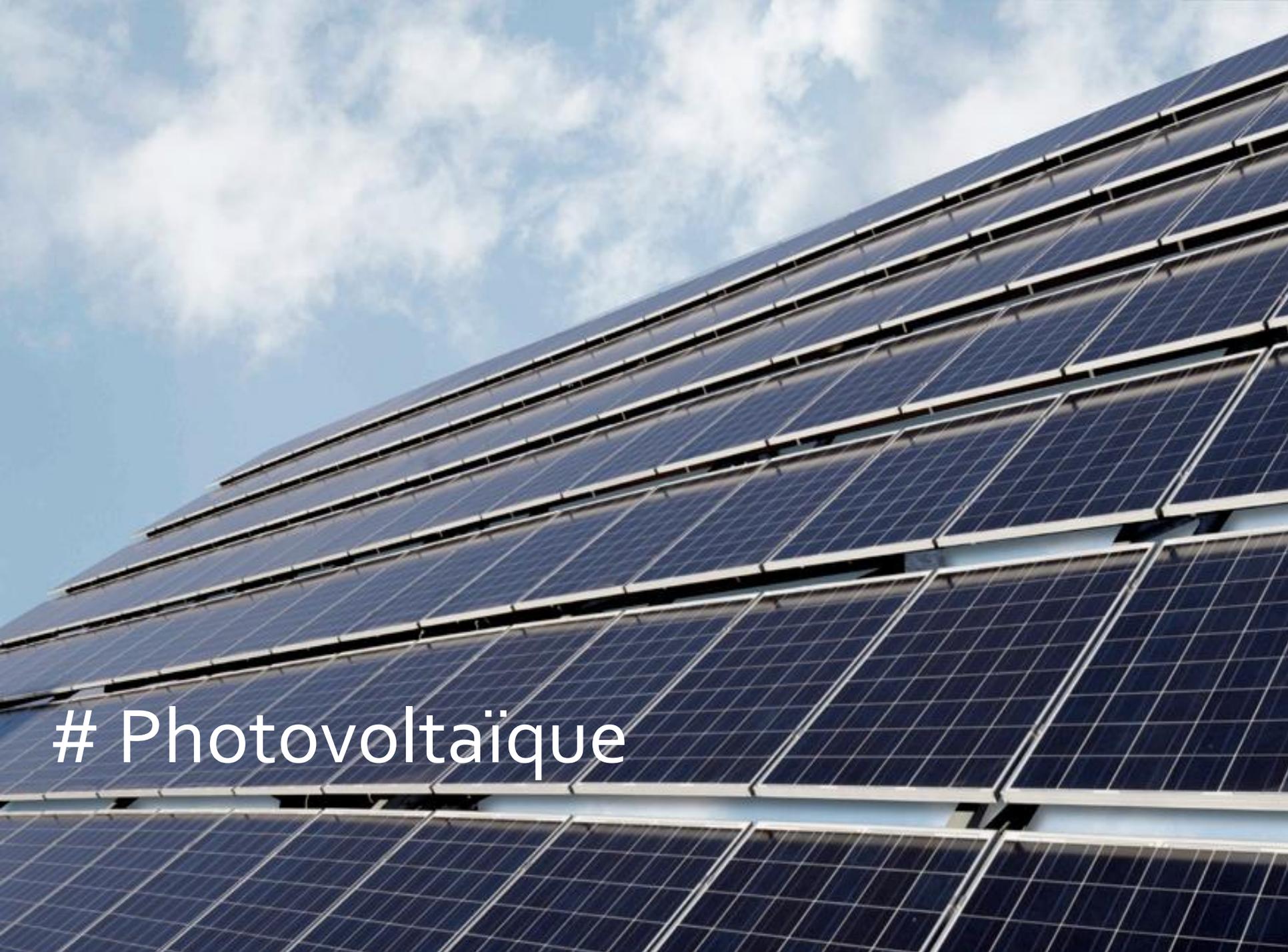
- Disposer d'un cadre favorisant (incitant financier et raccordement) l'injection de biométhane est devenu une priorité en matière de développement du biogaz (afin de le valoriser de manière optimale), voire également du déploiement du CNG.

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**

- EDORA a poursuivi ses démarches, entamées en 2016 dans le cadre de la consultation, afin de faire aboutir ce dossier important pour les acteurs.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**

- Le Gouvernement a adopté en mars 2018 les deux projets d'arrêté, dont un est soumis à notification à la Commission européenne
- EDORA assurera une veille des nouveaux projets pouvant bénéficier de ce nouveau régime de soutien, et restera en contact avec la CWaPE dans le cadre des méthodologies à adopter (kECO, taux additionnel pour LGO)



Photovoltaïque

Contexte de la filière

- Le photovoltaïque est une filière renouvelable qui offre d'importantes perspectives technologiques à court, moyen et long terme.
- Suite à la forte diminution des coûts d'investissement, cette filière se trouve être au cœur de la transition énergétique en Europe et dans le monde.
- La fin du soutien aux installations PV < 10 kW est décidée pour juillet 2018. Pour les installations PV > 10 kW, l'adaptation des coefficients kECO mène à des taux d'octroi inférieurs à 1 CV/MWh.
- Le photovoltaïque intégré aux matériaux et aux bâtiments offre également d'importantes perspectives en termes de valeur ajoutée et d'emplois industriels non délocalisables.



Dossiers wallons

- **Fin de Quali watt**
- **PV industriel et commercial**
- **« Building Integrated Photovoltaics » (BIPV)**

Fin de Quali watt

• CONTEXTE:

- En 2014, le régime de soutien Quali watt remplaçait le régime Sol watt pour les installations photovoltaïques résidentielles (< 10 kW).
- Fin 2017, le Ministre de l'énergie a décidé de mettre fin au régime Quali watt de manière accélérée (primes accordées jusqu'au 30 juin 2018).

• ENJEUX POUR LE SECTEUR:

- La filière photovoltaïque résidentielle est source d'activités et d'emplois non délocalisables pour la Wallonie.
- Les sources d'incertitude demeurent pour le développement de cette filière, en particulier l'application du tarif prosumer et l'éventuelle suppression de la compensation (compteur qui tourne à l'envers).

• POSITIONNEMENT D'EDORA:

- EDORA a œuvré avec Techlink pour assurer une bonne communication relative à la fin du régime Quali watt

• PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- La fin de Quali watt risque d'avoir, dans un premier temps, un effet négatif sur les activités du secteur.
- EDORA plaidera pour un plan de relance dès que possible, une des mesures pouvant être l'obligation d'un pourcentage renouvelable dans les nouveaux bâtiments (à l'instar de la Flandre)
- EDORA suivra de près l'évolution tarifaire relative au tarif prosumer, afin que celui-ci puisse inciter à une réelle auto-consommation de la production photovoltaïque

PV industriel et commercial

- **CONTEXTE:**

- En 2017, la CWaPE a retardé l'actualisation du coefficient kECO pour le PV > 10 kW. La baisse abrupte du niveau de soutien à partir de juillet 2017 a provoqué un afflux de commandes et de réservations de certificats verts avant cette date.
- L'enveloppe de certificats verts prévue pour la filière a vite été épuisée, et ce jusqu'en 2019.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR:**

- Garantir la poursuite de la dynamique d'investissements dans la filière photovoltaïque industrielle et commerciale (PV > 10 kW).

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**

- EDORA a plaidé vis-à-vis de l'administration, de la CWaPE et du cabinet pour pouvoir utiliser les certificats verts non utilisés des années antérieures ou des autres filières sur l'enveloppe 2017.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**

- Sur initiative du Ministre de l'énergie, la filière PV > 10 kW a pu puiser dans l'enveloppe de certificats verts inter-filières 2017, au-delà du plafond normalement autorisé (50% du volume de CV de la filière).
- Cette décision a permis de débloquer les projets photovoltaïques en attente jusque 2020.
- En 2018, la filière est confrontée à une baisse importante des niveaux de soutien déterminés par la CWaPE, et à de nouvelles impositions des GRD lors des installations. EDORA plaidera auprès du Ministre pour l'adaptation de certains paramètres de calcul du soutien (notamment le prix de l'électricité auto-consommée), et suivra les démarches de Techlink/Fedelec sur le caractère raisonnable des impositions GRD.

BIPV

- **CONTEXTE:**

- L'augmentation des exigences relatives à la performance énergétique du bâtiment au niveau EU (NZEB, obligation de renouvelable,...) conduit à une intégration croissante du renouvelable dans les rénovations lourdes.
- Une stratégie de rénovation du bâti a été adoptée par le Gouvernement wallon en mai 2017.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR:**

- L'enjeu principal concerne la convergence de l'industrie du renouvelable avec l'industrie du bâtiment: intégrer au mieux les éléments extérieurs en optant pour des éléments architecturaux actifs (BIPV).

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**

- EDORA défend depuis plusieurs années le développement du BIPV (voir site internet).
- EDORA a développé du matériel de sensibilisation et de formation traitant du BIPV.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**

- Des rapprochements entre l'industrie du renouvelable et celle du bâtiment sont nécessaires (architectes, entreprises générales, fabricants d'éléments constructifs). La production décentralisée (dans le bâtiment en priorité, ensuite dans d'autres infrastructures) passera par ces rapprochements.



Hydroélectricité

Contexte de la filière:

- L'hydroélectricité est une filière renouvelable bien établie en Wallonie, qui offre une électricité de qualité.
- La possibilité d'obtenir un taux d'octroi de CV supérieur à 1 CV/MWh (plafonné à 2,5 CV/MWh) a permis de relancer la filière depuis quelques années.
- Les enjeux actuels pour la filière sont les négociations relatives au repowering de centrales existantes, et l'aboutissement des phases pilotes concernant les concessions octroyées par la SOFICO.
- En 2017, EDORA a suivi le travail de l'APERe en vue de l'application possible du plan catastrophe (vu les pluviosités exceptionnellement faibles)
- En 2018, EDORA sera particulièrement attentive à l'évolution des réservations de l'enveloppe CV, ainsi qu'à l'évolution du régime des modifications significatives. Concernant les contraintes environnementales, EDORA suivra les démarches menées par le facilitateur (APERe).



Bruxelles

Contexte à Bruxelles

- La Région de Bruxelles-capitale a un potentiel restreint, mais réel en matière d'énergies renouvelables.
- D'ici à 2020, les autorités misent en particulier sur le photovoltaïque pour atteindre les objectifs, le solde étant couvert principalement par la fraction renouvelable de l'incinérateur de déchets.
- EDORA a rencontré Bruxelles-Environnement en mars 2018. Cette institution souhaiterait que les membres d'EDORA s'impliquent davantage dans la promotion du photovoltaïque à Bruxelles.
- Un enjeu important sera le lancement de la carte solaire, prévue fin 2018. EDORA suivra attentivement cette initiative, source potentielle de nouveaux prospects pour ses membres.

Contexte et perspectives

- Le SPF Environnement a mené en 2017 une large initiative sur la mise en place d'une tarification carbone dans le secteur non ETS (bâtiments, transports et petite industrie).
- EDORA a participé à plusieurs workshops sur l'année 2017
- EDORA plaide dans toutes ses positions pour la mise en place d'une tarification carbone, afin de corriger les signaux prix en intégrant les externalités des différentes sources d'énergie.
- EDORA poursuivra son travail de fond pour alimenter les réflexions sur le sujet, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte énergétique et du plan national énergie-climat.



Politique
européenne

Réforme européenne – 2030

• CONTEXTE:

- La Commission européenne a publié, en novembre 2016, le paquet intitulé « Une Energie propre pour tous les européens » dans le cadre de sa stratégie de l'Union de l'énergie.
- Les propositions législatives publiées par la Commission incluent des révisions de directives et des nouveaux règlements en vue de rendre opérationnel le cadre nécessaire à l'atteinte des engagements énergétiques et climatiques fixés par l'UE à l'horizon 2030, et au-delà (cfr. Accord de Paris).
- A l'instar des autres Etats-membres, la Belgique est amenée à développer son plan national Energie-Climat 2030 et à se fixer ses propres objectifs, notamment en ce qui concerne le développement des énergies renouvelables.
- Cette proposition de la Commission est soumise au processus de codécision (Conseil de l'UE et Parlement européen).

• ENJEUX POUR LE SECTEUR:

- De nombreux dossiers stratégiques pour le secteur renouvelable sont sur la table des négociateurs et auront un impact majeur sur l'évolution de la politique énergétique belge et wallonne.
- Le paquet de mesures soumis aux amendements du Conseil de l'UE et du Parlement européen est perfectible. L'enjeu est qu'il puisse intégrer de nouvelles mesures facilitant la transition énergétique tout en conservant les avancées actuelles.

Réforme européenne – 2030

• POSITIONNEMENT D'EDORA:

- EDORA suit de près ce processus en tentant de faire entendre son positionnement auprès des gouvernements belges et des parlementaires européens belges.
- EDORA souhaite que la portée de la future directive renouvelable pour 2030 soit notamment renforcée sur les éléments suivants:
 - Objectifs global d'au moins 35% de consommation renouvelable à l'horizon 2030
 - Engagement plus ferme concernant la déclinaison nationale des objectifs globaux
 - Confirmation d'une volonté d'alléger les procédures d'octroi de permis
 - Procédure facilitée pour le repowering
 - Eviter tout effet à caractère rétroactif concernant le mécanisme de soutien aux renouvelables

• PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:

- EDORA continuera à suivre de près le processus de codécision et travaillera avec ses homologues européens à l'amélioration de certaines dispositions du texte.
- En parallèle, EDORA participera activement, auprès du Fédéral et des Régions, à l'élaboration du Plan National Energie Climat 2030

COMMUNICATION

- **Belgian Solar Network – 23.11.2017 et 24.11.2017**
- **Campagne Canal Z : Z-Energy**
- **Perspectives : élaboration d'une stratégie pour 2018**

Belgian Solar Network

- **Contexte:**

- Le 23 et 24 novembre 2017, EDORA était partenaire de l'APERe dans l'organisation du premier événement « Belgian Solar Network » (BSN) à Bruxelles, aux côtés de ODE et du Becquerel Institute.
- Un beau succès pour cette première édition, rehaussée par la présence des 4 ministres de l'Énergie, qui ont discuté du rôle du PV dans le bouquet énergétique belge.
- L'objectif était de rassembler les différents acteurs dans le photovoltaïque et débattre de leur rôle dans la transition énergétique, au niveau belge et international.

- **Positionnement d'EDORA:**

- Lors de cet événement, EDORA a présenté les opportunités, tant au niveau économique que sociétal du PV dans des visions énergétiques à court, moyen et long-termes.
- EDORA, aux côtés des organisateurs et partenaires de l'évènement, a rappelé que l'intégration du PV dans les réseaux et marchés de l'électricité reste un enjeu majeur. D'où la nécessité de créer un climat rassurant et propice à l'investissement, et de donner les signaux économiques pertinents pour une meilleure intégration du solaire dans les marchés.
- Le rôle de l'auto-consommation pour renforcer la rentabilité financière du PV a également été rappelé, que ce soit à l'échelle individuelle, ou au niveau d'un quartier (auto consommation locale).

Belgian Solar Network

- **Le point de vue des entreprises:**

- Différentes entreprises belges ont été invitées au débat, telles qu'Enerdeal, Engie, Ikaros Solar, Soltech, Issol ou encore VK A&E.
- Les entreprises ont illustré et appuyé les messages d'EDORA en insistant sur les opportunités, tant au niveau économique que sociétal du PV dans des visions énergétiques à court, moyen et long-termes.

- **Le débat politique:**

- Les ministres se sont accordés sur la nécessité d'un cadre réglementaire stable. Jean-Luc Crucke s'est donné comme objectif de « regagner la confiance du wallon dans le solaire photovoltaïque ».
- Tous se sont accordés pour dire que pénaliser les primo-investisseurs avec des taxes réseau est contre-productif : cela renforcerait la perception négative du secteur et défavoriserait son industrie.

Campagne Canal-Z

- **Contexte:**

Dans sa volonté de se tourner vers une réelle transition énergétique, EDORA a lancé aux côtés de ODE un série de reportages sur Canal/Kanaal Z.

Depuis mars 2018, EDORA et ODE proposent une émission mensuelle dans le cadre du programme « Z-Energy ». Le reportage (de trois minutes) est introduit par EDORA/ODE.

- **Positionnement d'EDORA:**

L'objectif de cette campagne est de mettre en avant la transition énergétique par des expériences de terrain. Ces reportages rappellent l'importance d'accélérer la transition énergétique pour contribuer à l'indépendance énergétique et la prospérité économique de la Belgique.

Campagne Canal-Z

- **Le point de vue des entreprises:**

Ces reportages permettent d'accroître la visibilité de nos membres et montrer le rôle indispensable qu'ils jouent dans la future transition énergétique.

- **Les émissions diffusées**

- 10 avril 2018 : [Emission Zero et le rôle des coopératives dans la transition énergétique.](#)
- 20 mars 2018 : [Valorise aux côtés d'Eco-Power et Stroomop pour mettre à l'honneur le rôle de l'économie circulaire dans la cadre de la transition énergétique.](#)

Perspectives communication

- Dans le souci d'améliorer sa communication et d'affiner son plan de communication, Edora a envoyé une enquête à l'ensemble de ses membres en mai 2018.
- ✓ L'objectif : recueillir un ensemble de données quantitatives et qualitatives afin de dégager la perception d'Edora par ses membres et obtenir des pistes d'amélioration.
- ✓ Affiner avec ses membres la meilleure stratégie de communication pour Edora : présence médiatique, évènements, attitude incisive ou consensuelle, partenariat, etc...
- ✓ Rencontre de certains membres accompagnés de leur chargé(e) de communication afin d'aborder de manière plus détaillée l'enquête et offrir de nouvelles pistes de réflexion.
- ✓ Collaboration avec ses partenaires, stakeholders/parties prenantes et politiques afin de mieux comprendre leurs perceptions d'Edora.

Au jour le Jour

- **Le Conseil d'Administration**
- **L'équipe**
- **Représentation et mandats**
- **L'Energy Hub**
- **Nos membres**

Au jour le jour - Conseil d'Administration

-
- HELLA Yvan - Président
 - HELBIG Michel - Vice-Président
 - JACQUINET André – Trésorier
 - BERRYER Emmanuel
 - DE BOEVER Saartje
 - DE SCHAETZEN Miguel
 - JONG Dieter
 - MARCHAL Fabienne
 - MAT Pierre
 - MERTENS Dimitri
 - MEYS Jean-François
 - SANCHEZ Gregory
 - THOUMSIN François
 - TONNEAUX André
 - VANDERSCHUEREN Bruno
-

- Le CA se compose de 15 administrateurs élus par l'Assemblée Générale.
- Le Conseil s'est réuni à six reprises entre juin 2017 et mai 2018 afin de guider les actions d'EDORA.
- Les administrateurs assurent un lien très important avec l'équipe et les membres.
- Suite à l'Assemblée Générale du 24 mai 2017, le Conseil d'Administration est composé comme suit : voir tableau.
- Les mandats d'André Jacquinet, Pierre Mat ont été reconduits. François Thoumsin et Dieter Jong ainsi que Grégory Sanchez ont rejoint le CA. Christophe Schuermans, démissionnaire en date du 29 mars 2017 a été remplacé par Gregory Sanchez.

Au jour le jour – L'équipe

Noémie LAUMONT

Secrétaire générale

Fawaz AL BITAR

Conseiller en charge de la filière éolienne et de la politique européenne
Secrétaire général AD INTERIM (décision du CA du 27 mars 2018)

Jehan DECROP (depuis le 15 janvier 2018)

Conseiller en charge du dossier: mécanismes de soutien, filières biomasse, photovoltaïque, chaleur renouvelable et hydro

Géraldine NETHERCOTT (depuis le 2 janvier 2018)

Chargée de communication et de la gestion des affiliations

Contact:

Rue Royale 146
1000 Bruxelles

Tél.: 02 511 88 08

info@edora.be

www.edora.be

Au jour le jour - Représentation et mandats

- Afin de représenter au mieux les intérêts du secteur renouvelable, EDORA est présente dans plusieurs organes consultatifs auprès desquels la fédération émet des avis sur diverses thématiques énergétiques abordées.
- EDORA siège ainsi au Conseil Général de la CREG, au Conseil des Usagers de la Région Bruxelloise et participe activement aux User's Group d'ELIA qui traite de dossiers techniques relatifs aux réseaux.
- Outre son suivi politique et législatif des problématiques énergétiques à l'échelle belge et régionale, la fédération s'implique dans les dossiers européens au travers de ses affiliations auprès des fédérations européennes du secteur renouvelable, telles que :
 - [Wind Europe](#), l'association européenne de l'éolien
 - [SolarPower Europe](#), l'association européenne de l'industrie photovoltaïque
 - [AEBIOM](#), l'association européenne de la biomasse-énergie
 - [EBA](#), l'association européenne du biogaz
 - [EREF](#), l'association européenne des renouvelables

L'Energy Hub

Edora a déménagé en décembre 2017 pour rejoindre l'Energy Hub au 146 Rue Royale. Edora partage actuellement ses bureaux avec différentes organisations actives dans le secteur de l'énergie : Becquerel Institute, Flux50, ODE et BOP



Deux organisations supplémentaires rejoindront l'Energy Hub dès le mois de septembre 2018... La FEBEG et COGEN.



Nos membres

SIEMENS Gamesa
RENEWABLE ENERGY



renewables



Mais aussi: Au pays de l'Attert, Bewatt, Centrale Electrique de la Fenderie, Compagnons d'Eole, Coretec Services, Decube Consult, Eno Energy GmbH, Eneco Wind Belgium, Faune et Biotopes sprl, Fédération des Biométhaniseurs Agricoles, Geolys, Hydroval, Merytherme, NOVOJY, Orka Brussel, Pelz scrl, PHY, PerPetum Energy, Refat Electric, RPC, SOLER, Summit Energy, WattElse, Wagram Invest, etc...